

RAPPORT RSE 2024

SOMMAIRE

1	<u>PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES</u>	p.2	5	<u>PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024</u>	p.11
				<u>ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT</u>	p.11
				<u>FAITS MARQUANTS 2024</u>	p.12
2	<u>L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP</u>	p.3			
3	<u>ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE</u>	p.5	6	<u>LES CHIFFRES CLÉS 2024</u>	p.13
				<u>LES CHIFFRES CLÉS 2024 DE L'EQUIPE SGCP</u>	p.13
				<u>LES CHIFFRES ESG 2024 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE</u>	p.14
4	<u>INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT</u>	p.6	7	<u>LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES 2025/2026</u>	p.25
	<u>PRÉ-INVESTISSEMENT</u>	p.8			
	<u>PÉRIODE DE DÉTENTION : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI</u>	p.9			
	<u>ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT</u>	p.9			

ACTIVITÉ & CHIFFRES CLÉS

Société Générale Capital Partenaires (SGCP), société d'investissement multi-sectoriels filiale à 100 % du groupe Société Générale est un acteur du Capital-Investissement, avec une **centaine de participations en portefeuille** représentant **850 millions d'euros sous gestion**.

SGCP intervient en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des **PME et ETI françaises**, avec des prises de participation minoritaires allant de 1 à 35 millions d'euros pour 150 à 200 millions d'euros investis par an.

Avec une stratégie d'investissement qui s'inscrit dans la durée – un objectif de sortie recherché à 5/7 ans et une capacité à réinvestir tout au long de la vie de la participation – SGCP a vocation à soutenir la transmission et le développement de PME et ETI en France.

SGCP dispose de l'appui d'un groupe bancaire de premier plan de par son réseau international, une forte implantation locale, et une expertise dans les domaines du conseil, de l'investissement et du financement.

Au-delà des chiffres, SGCP, c'est une équipe de **38 collaborateurs** localisés à Paris et dans les principales places régionales (Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg), experts dans leur métier et passionnés de belles histoires entrepreneuriales. SGCP est au cœur d'un réseau d'entrepreneurs talentueux et innovants.

Des entrepreneurs inspirés et inspirants qui, à travers leurs parcours et leurs engagements, nous animent chaque jour.



NOS VALEURS SONT AU CŒUR DE LA VISION D'INVESTISSEUR QUE SGCP MET EN ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

ESPRIT D'ÉQUIPE

En tant qu'investisseurs, notre rôle consiste à être un partenaire responsable, de confiance et agile. En équipe, nous répondons aux besoins des entrepreneurs par un esprit de service nourri de la diversité des expertises et connaissances de chacun. Nous travaillons avec les entreprises comme nous le faisons entre nous : dans l'écoute et la bienveillance, dans les succès comme dans les difficultés.

RESPONSABILITÉ

En tant qu'investisseurs, nous contribuons au développement économique, social et environnemental durable des économies dans lesquelles nous travaillons. Nous voulons aider les entrepreneurs à réaliser leurs projets tout en étant attentifs aux risques pour leur entreprise. Notre responsabilité et notre éthique consistent à servir les entreprises dont nous sommes actionnaires, en préservant l'intérêt sur le long terme de l'ensemble des parties prenantes. Notre responsabilité s'exprime aussi à travers le courage d'assumer nos actes et décisions et d'exprimer avec transparence nos opinions. C'est enfin attacher autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes.

INNOVATION

Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous nous ouvrons collectivement aux transformations de notre environnement. En qualité d'actionnaires, nous accompagnons les dirigeants d'entreprise dans leur démarche d'ouverture aux évolutions de leur secteur ou de la société qui se passent autour d'eux. Il peut s'agir de s'intéresser aux opportunités ou menaces que représentent les innovations technologiques, tout en cultivant le partage, l'expérimentation et le raisonnement en rupture.

ENGAGEMENT

Cette valeur s'entend aussi bien sur le plan relationnel, dans le prolongement de nos échanges, que géographique, au cœur des réalités régionales. Elle se traduit par les contacts fréquents qu'entretiennent les Directeurs de Participations avec les dirigeants d'entreprises, afin d'en suivre régulièrement le développement.

L'ESG DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE SGCP

UNE CONSTANTE DANS LA LIGNÉE DE LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Guidé par la volonté de s'engager durablement auprès d'entrepreneurs pour bâtir, à leurs côtés, un futur responsable, SGCP a à cœur d'accompagner les entreprises dans leur transition vers le développement durable.

UNE CONVICTION

Convaincu que prendre en compte les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) contribue au développement d'entreprises résilientes et génératrices de valeur à long terme, SGCP s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue pour progresser sur la manière d'intégrer l'ESG dans ses pratiques d'investissement.

L'équipe SGCP comme l'ensemble des autres entités du groupe Société Générale s'applique également à ses opérations internes les meilleures pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS : CONVENTIONS ET DÉCLARATIONS INTERNATIONALES, PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

SGCP, comme l'ensemble du groupe Société Générale, agit dans le respect des lois environnementales et sociales, des conventions et traités internationaux applicables en se référant au cadre défini dans les Principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) du groupe Société Générale⁽¹⁾⁽²⁾. Ces Principes généraux font notamment référence aux textes suivants :

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, documents de référence du Groupe en matière de risques sociaux et de droits humains :
 - Travail forcé et esclavage - Travail des enfants - Respect des populations autochtones et de leur héritage culturel - Droit à la propriété - Discriminations - Liberté d'association
 - Santé et protection des personnes - Conditions de travail et rémunérations décentes, protection sociale - Droit au respect de la vie privée.

- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, documents de référence du Groupe en matière de risques sociaux et de droits humains :
 - Travail forcé et esclavage - Travail des enfants - Respect des populations autochtones et de leur héritage culturel - Droit à la propriété - Discriminations - Liberté d'association
 - Santé et protection des personnes - Conditions de travail et rémunérations décentes, protection sociale - Droit au respect de la vie privée.
- **La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992)**, cadre de référence pour identifier les principaux risques liés à l'environnement :
 - Changement climatique
 - Qualité de l'air et pollution atmosphérique
 - Ressources en eau et qualité de l'eau
 - Gestion durable des sols
 - Préservation des ressources naturelles
 - Biodiversité
 - Production et gestion des déchets
- **La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et l'Accord de Paris sur le climat.**
- **La Convention de l'UNESCO** sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- **Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)**, cadre regroupant les 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 pour répondre aux défis mondiaux tels que la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le changement climatique ou la dégradation de l'environnement, avec l'objectif global de construire un avenir meilleur et plus durable pour tous.
- **Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales**, un instrument complet, validé par les gouvernements, sur la responsabilité des entreprises, et le **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises** qui donne des conseils aux entreprises pour adopter des pratiques adaptées à leurs activités.
- **Les Principes directeurs des Nations Unies sur les droits de l'Homme**, un ensemble de recommandations à l'intention des États et des entreprises pour prévenir, lutter contre et remédier aux violations des droits humains commises dans le cadre d'activités professionnelles.

(1) Principes-generaux-environnementaux-et-sociaux-de-nos-activites.pdf - <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/principes-generaux-environnementaux-sociaux.pdf> (societegenerale.com)

(2) Incluant trois textes présentant la position du Groupe en faveur de la biodiversité, du climat et des droits humains

02

NOTRE ENGAGEMENT RSE

DES ENGAGEMENTS

Société Générale a été la première banque française cotée à affirmer son engagement en faveur du développement durable en signant l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) en 2001.

En 2003, le Groupe devient signataire du **Pacte Mondial des Nations Unies** qui invite les entreprises à adopter, soutenir et à appliquer un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme, des normes du travail et de l'environnement, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.



2014 SGCP signe la **Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest** qui identifie et formalise les sujets sur lesquels les acteurs du capital investissement ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG.



2020 SGCP signe la **Charte Favoriser la parité femmes-hommes dans le Capital Investissement et dans les entreprises de France Invest.**



Composée de 30 engagements, cette Charte définit notamment 3 objectifs quantifiés :

- ▶ Au sein de la société de gestion :
 - Atteindre **25 %** de femmes exerçant des responsabilités dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et **30 %** d'ici 2035 ;
 - Atteindre **40 %** de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.
- ▶ Au sein des sociétés en portefeuille de plus de 500 salariés, atteindre **30 %** de femmes dans les instances exécutives d'ici 2030.



2023

SGCP devient signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** institués par les Nations Unies en 2006 et s'engage sur 6 objectifs :



- 1 Prendre en compte les questions ESG dans le processus de décisions en matière d'investissement.
- 2 Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaires.
- 3 Demander aux sociétés investies de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- 4 Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- 5 Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.
- 6

SGCP signe la **Charte d'Engagement sur le partage de la valeur de France Invest** avec laquelle SGCP s'engage à :



- ▶ Mettre en œuvre systématiquement, dans un délai de 12 mois à compter de l'investissement, au moins un dispositif parmi l'intéressement, les primes de partage de valeur, ou la participation, pour les entreprises nouvellement soutenues de plus de 11 salariés, lorsque ce n'est pas encore le cas.
- ▶ Promouvoir le dispositif de partage de la plus-value issu de la loi PACTE, et les dispositifs d'actionnariat salarié payants ou gratuits, dans toutes les situations où ces dispositifs sont pertinents.
- ▶ Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur mentionné précédemment, et reporter cette information à France Invest qui publiera des statistiques agrégées.

UNE AMBITION RSE : AGIR POUR LES TRANSFORMATIONS POSITIVES

SGCP a placé la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) au cœur de sa raison d'être et de sa stratégie, et organise son action autour des 4 axes majeurs, communs à tous les métiers du groupe Société Générale.

1 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agir auprès des entrepreneurs en faveur du climat et de l'environnement en soutenant une transition juste, écologique et inclusive.

2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Soutenir le développement et la résilience des économies locales en accompagnant les entrepreneurs dans leur transformation positive.

3 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Offrir un environnement de travail attractif, inclusif et motivant en veillant à la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel de ses équipes.

4 ANCRER UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ

Au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, opérer en respectant les plus hauts standards en matière d'intégrité pour instaurer avec ses parties prenantes une relation durable, bâtie sur la confiance.

UNE DÉMARCHE

En tant qu'actionnaire « evergreen » minoritaire actif, SGCP inscrit l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans la durée. Notre objectif est que chacune d'elles maîtrise ses enjeux RSE, les pilote de manière structurée et s'engage dans une démarche proactive d'amélioration continue, au service d'un développement à la fois responsable et pérenne.

Notre démarche ESG s'appuie sur la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance à chaque étape du processus d'investissement en commençant par évaluer la façon dont les entreprises répondent aux principaux enjeux environnementaux et sociaux auxquelles elles doivent faire face. C'est sur cette base que des actions clés d'amélioration sont identifiées et que SGCP accompagne (en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires) les entreprises dans leur démarche de progrès.

SGCP collabore avec les dirigeants dans la mise en place d'axes, d'objectifs, de plans d'actions et d'indicateurs RSE concrets adaptés à chaque modèle d'affaires.

03

NOTRE ORGANISATION ET NOTRE GOUVERNANCE RSE

ORGANISATION ET GOUVERNANCE RSE

Depuis fin 2022, la stratégie d'investissement responsable de SGCP est définie, mise en œuvre et pilotée par la Responsable RSE/ESG.

Ces orientations sont validées et supervisées par la Direction de la société d'investissement. Un groupe de travail RSE interne, lancé fin 2022 et animé par la Responsable RSE et composé de 10 membres de l'équipe d'investissement, a contribué jusqu'au début de l'année 2024 à structurer la démarche ESG de SGCP (revue des ambitions, des outils et process internes). Depuis un nouveau groupe de travail a été constitué pour la structuration du fonds Impact. L'ensemble des membres de l'équipe d'investissement a des objectifs opérationnels liés à la mise en œuvre de la démarche RSE de SGCP.

La Responsable RSE/ESG participe au processus d'investissement aux côtés des équipes d'investissements.

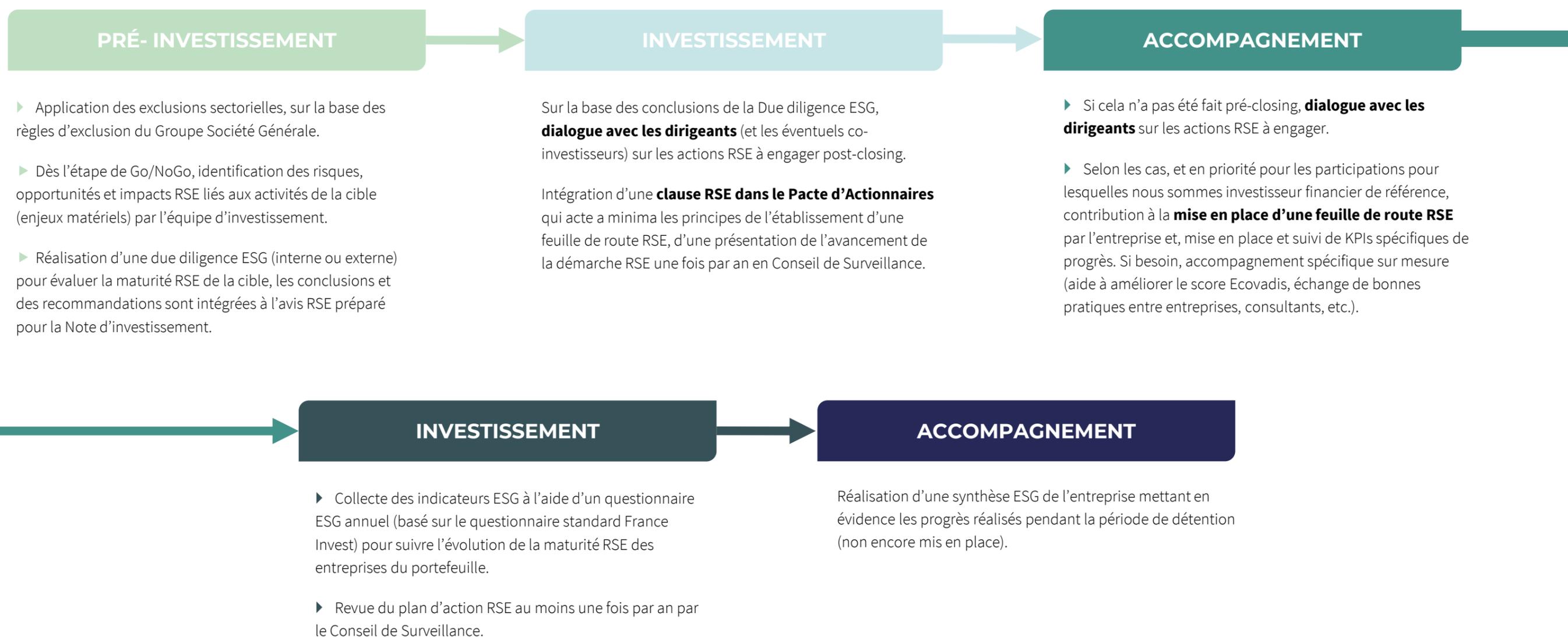
Elle a pour missions :

- **Pré-investissement** : d'analyser les opportunités sous l'angle ESG en émettant systématiquement un avis ESG associé à la note d'investissement présentée au comité d'investissement. Elle est membre permanent du comité d'investissement interne SGCP.
- **Pendant la période de détention** : de suivre les progrès des participations dans leur démarche RSE et pour certaines de les accompagner pour progresser, en priorité pour les participations dans lesquelles nous sommes investisseur financier de référence et en complémentarité avec les éventuels autres actionnaires.



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

SGCP a intégré l'approche ESG dans son processus en cherchant en permanence à améliorer son approche d'évaluation ESG conformément aux meilleures pratiques du marché et aux normes et réglementations en constante évolution. L'objectif est de contribuer durablement au développement de nos participations, tout en s'assurant de leur résilience aux externalités environnementales et sociales négatives.



04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'EXCLUSIONS

La politique d'exclusions de SGCP se fonde sur celle du groupe Société Générale. Elle inclut des exclusions dites « normatives » et des exclusions sectorielles.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Ces exclusions sont basées sur le respect des textes normatifs tels que les déclarations et conventions internationales (Déclaration des Droits de l'Homme, Conventions de l'OIT), les principes directeurs de l'OCDE ainsi que les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ainsi, SGCP exclut les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée dans l'exercice de leurs activités aux textes normatifs. Pour nous assurer que les entreprises ne contreviennent pas à ces principes, nous procédons à des vérifications au cas par cas, notamment en analysant les éventuelles controverses dont a fait ou fait l'objet l'entreprise.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Secteur d'activité	Nature de l'exclusion
 <p>TABAC</p>	<p>Producteurs de Tabac dont plus de 25 % des revenus proviennent des Produits du Tabac.</p> <p>Définition des Producteurs de Tabac : entreprises qui produisent du tabac et/ou fabriquent des Produits du Tabac. Cela inclut également les entreprises qui cultivent ou transforment les feuilles de tabac brut.</p>
 <p>DÉFENSE ET SÉCURITÉ</p>	<p>Toute entreprise directement ou indirectement impliquée dans la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'intégration, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, la réexportation, le commerce, le courtage, le transfert ou l'emploi des armes et équipements controversés tels que listés ci-dessous.</p> <p>Le Groupe définit un certain nombre d'armes et d'équipements controversés en raison de leur interdiction par des conventions internationales ou par les règlements de l'Union Européenne.</p> <p>Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les armes à sous-munitions telles que définies par la Convention d'Oslo de 2008. ▶ Les mines antipersonnel telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997. ▶ Les armes biologiques ou à toxines telles que définies par la convention de 1972. ▶ Les armes chimiques telles que définies par la convention de Paris de 1993. ▶ Les programmes d'armements nucléaires des Etats non dotés au titre du Traité de Non-Prolifération de 1970. ▶ Les munitions à uranium appauvri, telles qu'interdites par la loi Belge de 1999. ▶ Les équipements n'ayant « aucune autre utilisation pratique que celle d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », tels que définis par le règlement (EU) 2019/125 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne.

 <p>PÉTROLE ET GAZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise dont plus de 30 % des revenus proviennent des activités d'exploration et de production dans une ou plusieurs des catégories ci-dessous : pétrole produit dans l'Arctique, pétrole produit dans l'Amazonie équatorienne, pétrole issu de sables bitumineux ou autre pétrole extra lourd, pétrole ou gaz de schiste. ■ Toute entreprise privée (i.e. non détenue majoritairement par un état) qui tire la quasi-totalité de ses revenus des activités Pétrole et Gaz amont (i.e. exploration, développement et production).
 <p>CHARBON THERMIQUE <small>(industries extractives ou production d'énergie à partir du charbon)</small></p>	<p>Les développeurs de charbon thermique, ou entreprises réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur du charbon thermique, ou entreprises n'ayant pas communiqué de plan de transition en phase avec les objectifs de sortie progressive du charbon thermique 2030/2040 de Société Générale.</p>
 <p>MINES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise impliquée dans l'extraction d'amiante. ■ Toute entité impliquée dans l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert de type « Mountaintop Removal » dans les Appalaches (US). ■ Toute entreprise qui a recours directement au travail des enfants ou au travail forcé, tels que définis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) correspondantes. <p>Le Groupe ne nouera aucune nouvelle relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Toute entreprise générant plus de 50 % de ses revenus à partir de l'extraction de charbon sidérurgique. ■ Toute entreprise d'activités minières artisanales ou à petite échelle, concernant les services financiers.
 <p>BARRAGES ET HYDROÉLECTRICITÉ</p>	<p>Le Groupe ne nouera aucune nouvelle relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des centrales hydroélectriques avec retenue en cours de développement, de construction ou d'expansion situées dans un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, un site Ramsar, un site bénéficiant d'une protection nationale selon les catégories I-IV de l'UICN, ou un site de l'Alliance for Zero Extinction. ■ Toute activité ayant un impact matériel négatif sur la Valeur Universelle Remarquable (VUR) d'un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
 <p>AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE</p>	<p>Toute entreprise active dans les secteurs de l'agriculture industrielle ou forestière amont qui a recours directement au travail des enfants ou au travail forcé, tels que définis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) correspondantes.</p>

04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

PRE-INVESTISSEMENT

Le devoir de diligence ESG est un aspect clé de notre devoir de diligence en matière d'investissement.

ANALYSE ESG PRE-INVESTISSEMENT

Une fois les critères d'exclusion appliqués et l'entreprise cible identifiée comme faisant partie de l'univers d'investissement, les risques, opportunités et impacts RSE liés aux activités de la cible (enjeux matériels) sont identifiés en utilisant notamment les matrices de matérialité sectorielles SASB⁽³⁾. Celles-ci sont adaptées à la spécificité de la structure et du modèle d'affaires de l'entreprise. Concernant le niveau d'exposition sectoriel aux risques liés au climat et à la biodiversité de l'entreprise, des outils internes développés par l'équipe des risques du groupe Société Générale sont utilisés.

La vérification de la conformité de l'entreprise aux différentes réglementations ESG françaises sur des questions telles que les émissions de gaz à effet de serre, l'égalité hommes-femmes et la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'un contrôle d'alignement par rapport aux différents engagements RSE de SGCP (cf. partie 2, « Des engagements ») est également menée.

L'éligibilité de l'entreprise et son alignement possible avec les critères de la Taxinomie verte de l'Union Européenne, qui représente une opportunité pour l'entreprise d'obtenir divers financements « verts » et de contribuer aux activités considérées comme durables par l'UE, sont vérifiés.

Une fois les risques et enjeux, auxquels l'entreprise doit faire face, identifiés, les réponses à ces enjeux ou performance de l'entreprise sur chaque question ESG est évaluée à l'aide de notre méthodologie. Cette analyse est systématiquement réalisée, soit en interne soit en externe.

Dans tous les cas, des recommandations d'actions sont formulées, elles alimentent le dialogue RSE à mettre en place avec le(s) dirigeant(s).

SYNTHÈSE ET DÉCISION

Notre devoir de diligence ESG préalable à l'investissement est synthétisé et présenté au Comité d'investissement sous forme d'un avis RSE. Les enjeux ESG font donc systématiquement partie de la décision d'investissement et les recommandations formulées dans l'avis RSE sont intégrées à la clause RSE du Pacte d'Actionnaires. Ces points feront l'objet d'un suivi dans les mois qui suivent l'entrée au capital.

⁽³⁾ Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) un organisme à but non lucratif qui élabore des normes comptables en matière de développement durable à l'intention des entreprises de divers secteurs, fournit un cadre pour la communication d'informations financièrement significatives en matière de développement durable, qui sont importantes pour les investisseurs. La SASB a récemment été intégrée à l'International Sustainability Standards Board (ISSB), après avoir fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) pour former la Value Reporting Foundation (VRF).

FOCUS SUR LES OUTILS D'AIDE A L'ANALYSE ESG

ENVIRONNEMENT

Pour la partie environnement de l'analyse ESG, les aspects suivants sont évalués :

► Climat

Le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques climatiques est systématiquement identifié, en utilisant une méthodologie interne développée par le groupe Société Générale qui donne un indice de vulnérabilité climatique pour le secteur, tant pour les risques climatiques physiques que pour les risques de transition. Ce positionnement sectoriel indique le niveau de risques et permet également d'identifier les activités potentiellement contributives à la transition climatique.

► Biodiversité

Comme pour le climat, le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques Biodiversité est identifié, en utilisant notamment l'indice de vulnérabilité Nature du secteur tel que proposé par le groupe Société Générale.

En complément, en fonction de la localisation géographique de l'activité, nous complétons notre analyse en utilisant l'outil ENCORE de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI). Notre objectif est d'une part, d'identifier le degré de dépendance de l'entreprise à la nature et, d'autre part, d'identifier les potentiels impacts de son activité sur cette dernière.

► Taxinomie de l'UE

La taxinomie de l'UE est une pierre angulaire du cadre de financement durable de l'UE. Elle permet aux sociétés financières et non financières de partager une définition commune des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. La boussole taxinomique de l'UE, outil développé par la Commission européenne, permet de vérifier l'éligibilité des entreprises à la taxinomie verte.

SOCIAL

Pour chaque opportunité d'investissement, une vérification des exigences réglementaires et lois sociales auxquelles l'entreprise doit se conformer est menée. Il s'agit notamment des lois couvrant les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la représentation des femmes dans les instances de gouvernance, les dispositifs anti-corruption et de recueil des alertes, etc.

Ainsi nous identifions les non-conformités ou les lacunes auxquelles l'entreprise devra rapidement remédier.

REGLEMENTATIONS RSE

Pour vérifier l'exposition et la conformité des cibles aux réglementations RSE, nous utilisons **L'Outil réglementations RSE | France Invest** que nous avons largement contribué à concevoir en 2024 dans le cadre du GT Finance durable des Participations de la Commission Sustainability.

PÉRIODE DE DÉTENTION : ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Priorisation de l'accompagnement ESG

SGCP concentre ses efforts d'accompagnement ESG sur les secteurs les plus exposés aux enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que sur les participations où elle agit en tant qu'investisseur de référence, ce qui lui confère un levier d'influence significatif. Cette stratégie de priorisation permet de maximiser l'impact des actions menées tout en assurant une mobilisation efficace des ressources disponibles.

Modalités d'accompagnement et de suivi des démarches RSE

La période d'investissement visée par SGCP s'étend généralement sur 5 à 7 ans, durant laquelle des échanges réguliers sont organisés avec les dirigeants des entreprises en portefeuille autour des enjeux RSE. Seuls ou en collaboration avec d'autres co-investisseurs financiers, SGCP accompagne les entreprises dans la formalisation d'une feuille de route RSE. Lorsque SGCP est investisseur de référence, un accompagnement spécifique et sur mesure peut être proposé : définition de la stratégie RSE, amélioration du score Ecovadis, partage de bonnes pratiques inter-entreprises, cadrage des missions confiées aux consultants RSE, etc. (voir page suivante)..

Dans tous les cas, SGCP veille à ce qu'une revue annuelle du plan d'action RSE soit réalisée lors d'une réunion du Comité de surveillance.

Afin de suivre les progrès des entreprises dans le temps et d'évaluer la performance globale de son portefeuille, SGCP mène depuis 2023 une campagne annuelle de collecte de données ESG. Pour garantir l'homogénéité du suivi et faciliter la collecte, SGCP utilise le questionnaire développé par France Invest à destination des investisseurs privés. En situation de co-investissement, SGCP privilégie la récupération des données ESG déjà collectées par les autres co-investisseurs afin de limiter la sursollicitation des entreprises. Lorsque SGCP sollicite directement une entreprise, une réunion d'échange est organisée avec le dirigeant ou le référent RSE, en parallèle de l'envoi du questionnaire, afin de les accompagner dans sa compréhension et de faire un point complet sur l'avancement de leur démarche RSE.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ET COLLABORATION AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU CAPITAL INVESTISSEMENT

SGCP agit en tant qu'actionnaire minoritaire dans ses investissements. SGCP est le plus souvent représenté dans les comités de suivi (comité ou conseil de surveillance, comité stratégique, ou comité d'associés, ...) des sociétés accompagnées et participe aux délibérations avec une voix consultative ou délibérative selon les situations. Grâce aux relations durables et de confiance construites avec les dirigeants, SGCP réussit à s'engager auprès des entreprises pour améliorer leurs pratiques RSE.

La stratégie d'engagement actionnarial de SGCP vise à générer une création de valeur durable, tant pour les entreprises accompagnées que pour l'ensemble de leurs parties prenantes. Elle repose sur l'identification des enjeux ESG prioritaires propres à chaque société, la sélection de participations dans lesquelles l'influence de SGCP peut être significative — notamment lorsqu'elle agit en tant qu'investisseur financier de référence —, ainsi que sur la mise en œuvre progressive de mécanismes d'escalade en cas d'absence de progrès. Ces leviers peuvent inclure un dialogue renforcé, une intervention au sein des instances de gouvernance, voire, en dernier recours, la cession de la participation.

Afin que les pratiques des entreprises progressent sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur modèle d'affaires, SGCP considère qu'il est important de collaborer de manière significative avec les co-investisseurs au stade de pré-investissement, dans la mesure du possible, ainsi qu'au cours de la période de détention. SGCP vise à établir une position commune en ce qui concerne la stratégie, les objectifs et les feuilles de route ESG pour les entreprises dans lesquelles nous investissons.

En tant que membre actif de longue date de France Invest, l'association des professionnels du capital-investissement en France, SGCP agit indirectement auprès des décideurs politiques, contribuant ainsi à l'évolution des cadres réglementaires et sectoriels. Plusieurs membres de notre équipe participent activement à des groupes de travail de place, notamment au sein des commissions Talent & Diversité et Sustainability de France Invest.

04

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT SGCP ADAPTE AUX BESOINS DES ENTREPRISES



STRATEGIE

Appui à la définition et à sa mise en œuvre

Réalisation de diagnostics « flash » (ISO26000)

Réalisation de matrice de matérialité « flash »

Diagnostic de conformité réglementaire RSE

Coaching du responsable/ référent RSE

Aide à la définition de feuille de route RSE

Optimisation des notations Ecovadis

Lancement et animation des 1^{er} comités RSE

Réflexion sur la raison d'être et la mission

Appui sur la définition des indicateurs d'impacts des SLL

Aide à la structuration du Rapport RSE



EXPERTISES

Aide au choix d'experts /consultants sur des sujets techniques

Bilan carbone et décarbonation

Empreinte biodiversité et plan d'actions Nature

Eco-conception ACV

Performance Ecovadis

Mécanismes partage de la valeur

Gestion des risques climatiques

Subventions Climat Economie circulaire / Biodiversité

Politique Achats responsables

Rédaction rapport RSE

Rapport de durabilité CSRD



REX

Mise en relation entre participations ou avec des experts SG pour des retours d'expérience ou échange de bonnes pratiques



RECHERCHE & VEILLE RSE

Partage d'informations aux dirigeants ou responsables / référents RSE

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

10 nouveaux investissements en 2024

ATELIERS DE FRANCE
La Haute Construction

ATELIER DE FRANCE
Avril 2024

Restauration du patrimoine,
artisanat haut de gamme

ACCES IND. 

ACCES INDUSTRIE
Juin 2024

Location de nacelles
élevatrices mobiles et
matériels de manutention


LES PETITES CANAILLES

LES PETITES CANAILLES
Juin 2024

Crèches inter-entreprises


LIP

LIP
Juillet 2024

Intérim de spécialités

GRUPE ABCD
INTERNATIONAL

ABCD INTERNATIONAL
Juillet 2024

Cloisons de bureaux

 **marbour**

MARBOUR
Juillet 2024

Riz préparé en poches

CHENAIS ENERGIE
GRANULÉS | BOIS | SOLAIRE

CHENAIS ENERGIE
Septembre 2024

Transition énergétique dans le
domaine du confort intérieur

SYSTRA

SYSTRA
Octobre 2024

Transport ferroviaire et
mobilité durable

 **SILL ENTREPRISES**

SILL ENTREPRISES
Novembre 2024

Industrie laitière

AMERIGO GROUP
BEYOND TRADING 

AMERIGO
Novembre 2024

Exportation de pièces
détachées automobiles

5 cessions en 2024

 **staci**
FLEX-MADE LOGISTICS

STACI
2019 - 2024

Logistique de détail

 **PSD**
PHARMA SANTE DEVELOPPEMENT

**PHARMA SANTÉ
DÉVELOPPEMENT**
2017 - 2024

Groupement de pharmacies

 **unite**

UNITE
2010 - 2024

Centrales hydroélectriques,
éoliennes, photovoltaïques

 **EUROPE Snacks**  **KOLAK**

EUROPE SNACKS
2013 - 2024

Fabrication de produits
apéritifs salés en MDD

 **HASLER**
GROUP

HASLER GROUP
2015 - 2024

Conception, assemblage et
SAV d'équipements industriels

FAITS MARQUANTS 2024

STRUCTURATION DE L'APPROCHE ESG ET INTÉGRATION DES ENJEUX ESG DANS L'ANALYSE DE TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT GRÂCE À LA CRÉATION D'OUTILS INTERNES D'ANALYSE :

Objectif	Réalisation
A l'étape des Go/NoGo, SGCP identifie systématiquement les risques et enjeux RSE matériels des activités de la cible.	✔ 100 % des analyses d'investissement comprenaient une analyse ESG préliminaire au stade Go/NoGo.
100 % des dossiers d'investissements soumis au comité d'investissement ont intégré un avis ESG basé sur une analyse ESG détaillée réalisée en interne ou en externe.	✔ 100 %
100 % des Pactes d'Actionnaires comportent une clause ESG (basée sur le format SGCP ou sur le format d'un co-investisseur).	✔ 100 %
100 % de l'équipe d'investissement SGCP suit au moins 1 formation RSE par (minimum ½ journée par personne).	✔ 100 %

SUIVI ET REPORTING

Objectif	Réalisation
Augmenter le taux de collecte pour la 2 ^{ème} campagne annuelle de collecte de données ESG lancée en 2023	✔ Taux de collecte 2024 des entreprises sollicitées : 73% (vs 66% l'an passé) (couvrant 62% du portefeuille au 31.12.2024 vs 43% l'an passé).
100 % des sociétés en portefeuille au 31/12/2023 ont fait l'objet pendant l'année 2024 d'une revue « à dire d'expert » pour évaluer leur niveau de maturité ESG.	✔ 100 %
Calculer le bilan GES (scopes 1/2/3) de SGCP.	✔ 100 %

AMÉLIORATION DES PROCESSUS ET OUTILS ESG

- ✔ Les grilles d'analyse ESG (étape GoNoGo et note d'investissement) ont été revues et simplifiées.
- ✔ La dimension RSE a été intégrée à l'exercice semestriel de valorisation des participations (un bonus ou un malus est appliqué en fonction notamment de critères ESG).
- ✔ Un comité de suivi RSE a été lancé fin 2024 avec les Directeurs d'investissement pour mieux structurer la démarche SGCP d'accompagnement RSE des entreprises du portefeuille.
- ✔ Choix d'un outil Saas pour la collecte et le suivi des données ESG des participations.
- ✔ Publication du 1^{er} Rapport ESG de SGCP.

FORMATION ET SENSIBILISATION RSE DE L'EQUIPE SGCP

- ✔ Lancement d'un programme de formation en 2 parties (2 fois une demi-journée) de toute l'équipe d'investissement pour comprendre la matérialité des enjeux ESG d'une entreprise et adopter la bonne posture RSE vis-à-vis des dirigeants. La 1^{ère} formation a été dispensée au 1^{er} trimestre 2024.
- ✔ Formation systématique des nouveaux arrivants y compris les stagiaires.
- ✔ Organisation d'ateliers RSE lors des réunions trimestrielles regroupant toutes les équipes à Paris : Atelier 2 tonnes, Fresque de la diversité, Cercle vertueux de l'alimentation. 
- ✔ Prise en compte de la dimension RSE pour l'organisation de notre séminaire annuel (lieux accessibles en train, visite d'entreprise pionnière dans la prise en compte des enjeux RSE dans leur stratégie, etc).
- ✔ Challenge Ecoconduite.
- ✔ Formation Croix-Rouge française aux 1^{ers} secours. 

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS

- ✔ Amélioration du suivi des progrès RSE des entreprises du portefeuille, en veillant à ce que les entreprises du portefeuille disposent de plans d'action et d'objectifs RSE (en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'égalité entre les hommes et les femmes et le partage de la valeur).
- ✔ Sensibilisation des chefs d'entreprise. Au-delà des échanges en direct, une section RSE a été créée dans la Newsletter SGCP trimestrielle à destination des dirigeants qui couvrent des sujets d'actualités RSE : Nouvelles médailles ecovadis, Portail RSE, Méthode Act pas à pas pour définir une stratégie de décarbonation : retour d'expérience de Lebronze Alloys, Limites planétaires, l'outil France Invest de vérification des réglementations RSE applicable aux PME.
- ✔ Dans le cadre du reporting ESG annuel, échanges avec les participations pour lesquelles SGCP est actionnaire financier de référence afin de faire un point global d'avancement sur leur démarche RSE et identifier les points sur lesquels SGCP pourrait les aider.

LANCEMENT DU FONDS A IMPACT

En cohérence avec la stratégie RSE du Groupe, le fonds **Société Générale Capital Impact** a été créé et lancé fin 2024 pour soutenir les entreprises françaises qui jouent un rôle clé dans les transitions environnementales et sociétales.

Objectifs et Ambition : Investir 100 millions d'euros d'ici 2030.

Types d'entreprises ciblées :

- **Impact native** : Entreprises apportant directement des solutions aux défis environnementaux et sociétaux.
- **Enablers** : Entreprises permettant à d'autres acteurs d'apporter des solutions.
- **En transition** : Entreprises souhaitant transformer leur modèle d'affaires pour le rendre durable (de "grey to green").

Thématiques d'Investissement :

- Transition environnementale,
- Transition sociale (améliorer l'accès à la santé, l'éducation, la formation, la culture, au logement, à l'emploi, etc.),
- Promotion de la citoyenneté et des standards environnementaux et sociaux.

Types d'Investissements : Capital développement ou capital transmission.

Tickets d'investissement : entre 1 et 5+ MEUR d'euros en equity.

PARTICIPER AUX TRAVAUX DE PLACE ESG DU CAPITAL INVESTISSEMENT

► **Commission Sustainability de France Invest** : SGCP a contribué activement à 2 groupes de travail de la Commission Sustainability de l'association française France Invest dont les objectifs étaient les suivants :

1. Développer des outils pour aider les participations à mettre en œuvre les sujets RSE
2. Faciliter grâce à un format commun l'échange de données entre les plateformes de collectes de données ESG utilisées par les sociétés de gestion.

► **Commission Impact** : SGCP a participé en tant qu'observateur aux travaux de la Commission Impact.

► **Commission Diversité et Talents depuis 2020** : L'objectif de ce groupe de travail est de travailler sur les questions d'inclusion, de parité et de diversité dans le secteur du capital investissement. Au cours de l'année écoulée, elle a organisé des interventions dans trois universités : Panthéon, Assas, Sorbonne et Toulouse Business School. Ces interventions visent à diversifier le vivier de recrutement du secteur du capital investissement, en aidant plus de 950 étudiants issus de milieux sociaux et culturels divers. Les étudiants ont reçu des informations et des conseils sur le fonctionnement du secteur du capital investissement, ainsi que des conseils pour le recrutement.

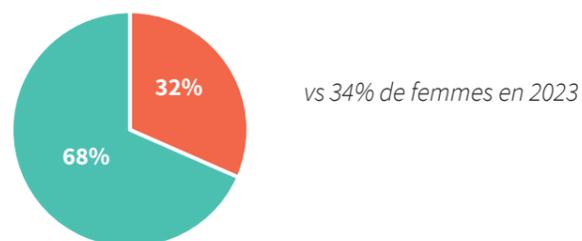
SOCIAL

MIXITÉ

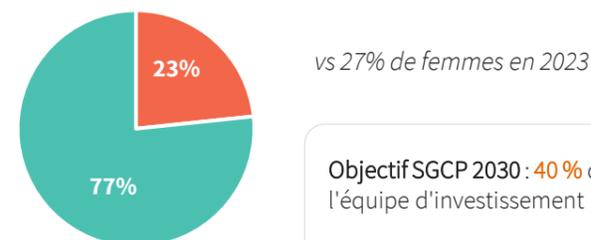


AU SEIN DE L'EFFECTIF TOTAL DE SGCP

Effectif SGCP permanent au 31/12/2024 : 38 collaborateurs

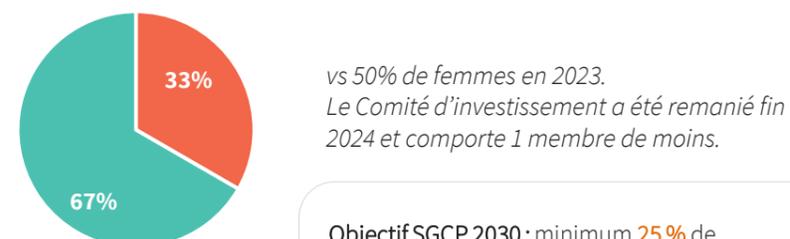


AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT DE SGCP



Objectif SGCP 2030 : 40 % de femmes dans l'équipe d'investissement

AU SEIN DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT



Objectif SGCP 2030 : minimum 25 % de femmes dans le Comité d'investissement

Objectif SGCP 2035 : 30 % de femmes dans le Comité d'investissement

LES CHIFFRES CLÉS 2024 DE L'ÉQUIPE SGCP

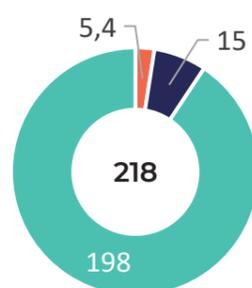
ENVIRONNEMENT

En 2023, SGCP en tant qu'entité du groupe Société Générale en France a réalisé son premier bilan carbone (hors portefeuille d'investissement) avec le cabinet de conseil Aktio dont la plateforme a été validée conformes aux exigences de la méthodologie Bilan Carbone® par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

EMISSIONS DE SGCP EN tCO₂e

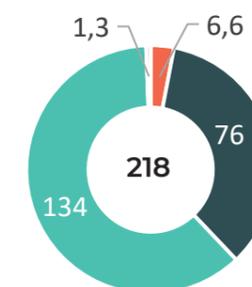
PAR SCOPE

- Scope 1
- Scope 2
- Scope 3



PAR CATÉGORIE

- Energie et fluides
- Transport
- Achats et immobilisation
- Déchets



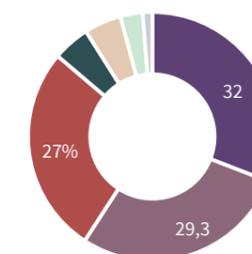
Les émissions liées aux déplacements des collaborateurs (regroupant à la fois les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail et le carburant payé par les indemnités kilométriques) représentent 35 % du bilan, et correspondent en grande partie aux déplacements en voiture, pour se rendre dans les bureaux comme pour effectuer des déplacements professionnels, ainsi qu'aux vols en avion. Les achats de prestations de services (56 %) représentent l'autre section majeure de ce bilan.

Les immobilisations (5,1 %) ne constituent qu'une faible part du Bilan Carbone de SGCP.

Focus sur les déplacements professionnels

Les émissions relatives aux déplacements professionnels en avion sont normalement l'exception pour SGCP mais en 2022, le séminaire annuel de l'équipe a induit une forte hausse du recours à l'avion.

- Hébergement et restauration
- Voiture
- Avion
- Taxi
- Autres
- Transports en commun



Actions mises en œuvre

SGCP en tant qu'entité du groupe Société Générale est hébergée dans les locaux de Société Générale et ses collaborateurs disposent de contrats de travail Société Générale. Ainsi pour ce qui concerne les politiques (RH, consommation d'énergie des bâtiments, informatique, déplacements) et ambitions (Employeur Responsable, Acheteur responsable, Entreprise Ecoresponsable) liées à son fonctionnement interne, SGCP est dépendant des actions du Groupe sur beaucoup de sujets⁽⁴⁾. Néanmoins, sur les périmètres sur lesquels SGCP a un levier d'action notamment en lien avec les émissions GES, des décisions ont été prises pour contribuer à l'objectif de réduction de 50 % des émissions compte-propre du Groupe entre 2019 et 2030.

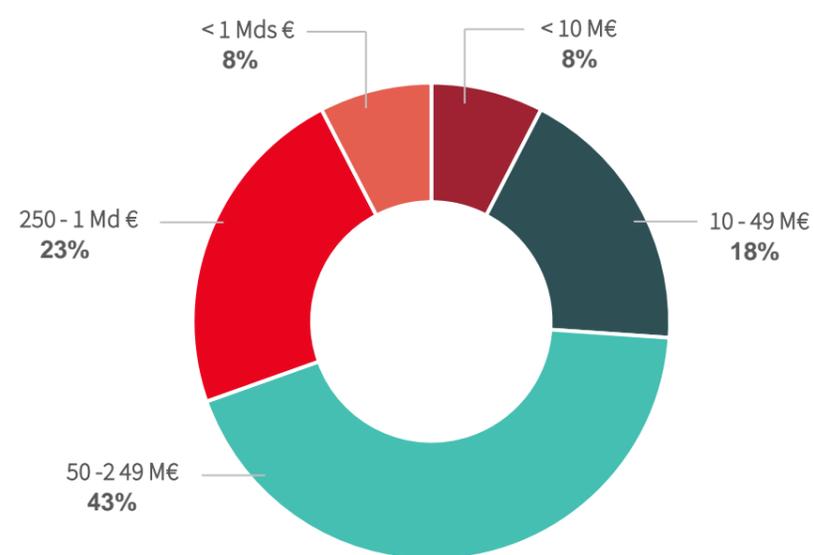
Ainsi, pour réduire les émissions liées aux déplacements professionnels, SGCP encourage ses collaborateurs à limiter leurs déplacements en privilégiant les visioconférences, lorsque c'est possible et pertinent, et surtout à limiter l'utilisation de l'avion au strict minimum. Les séminaires annuels de l'équipe sont désormais organisés de manière à ce que tous les collaborateurs puissent éviter l'avion. SGCP a organisé en 2024, une sensibilisation à l'écoconduite pour les collaborateurs passant beaucoup de temps sur la route. Concernant les équipements IT, SGCP a systématisé le recours à du matériel reconditionné pour l'ensemble des collaborateurs notamment, et au-delà de ce qui est proposé par le Groupe, pour les téléphones professionnels des collaborateurs.

(4) Ces actions sont détaillées dans le Rapport Intégré du Groupe : <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-05/rapport-integre-2023-2024.pdf>

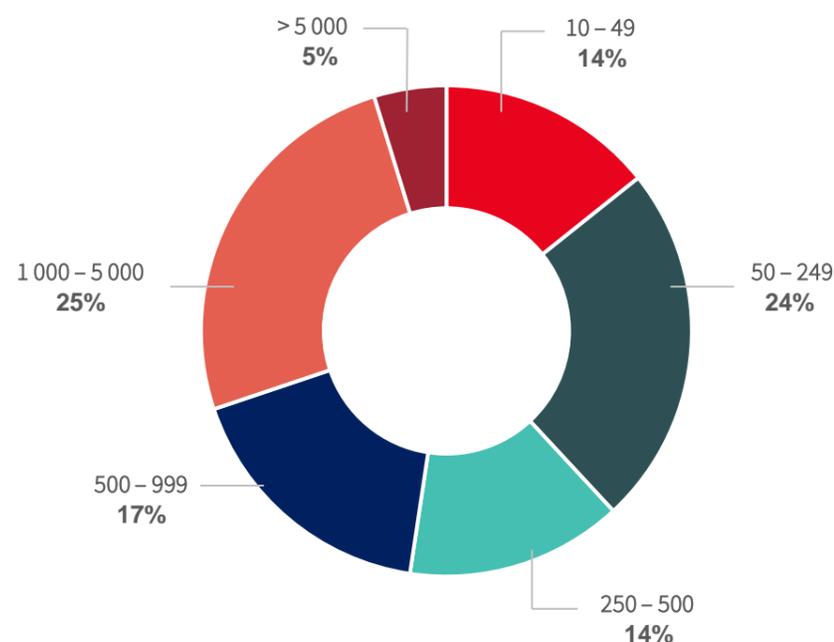
DONNÉES GÉNÉRALES

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE (%)

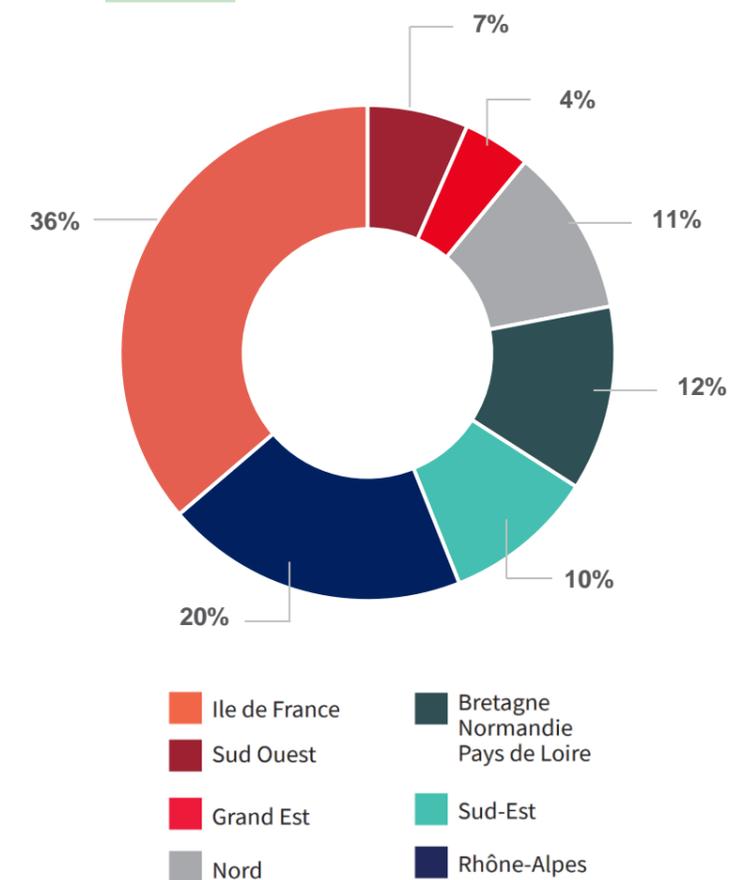
PAR CHIFFRE D'AFFAIRES



PAR EFFECTIFS (ETP)



PAR RÉGION



Les chiffres concernant notre portefeuille et présentés dans la suite de ce rapport sont majoritairement issus des réponses aux questionnaires collectées en 2025 lors de la 3ème campagne de reporting SGCP :

66 entreprises répondantes (versus 56 l'an dernier).

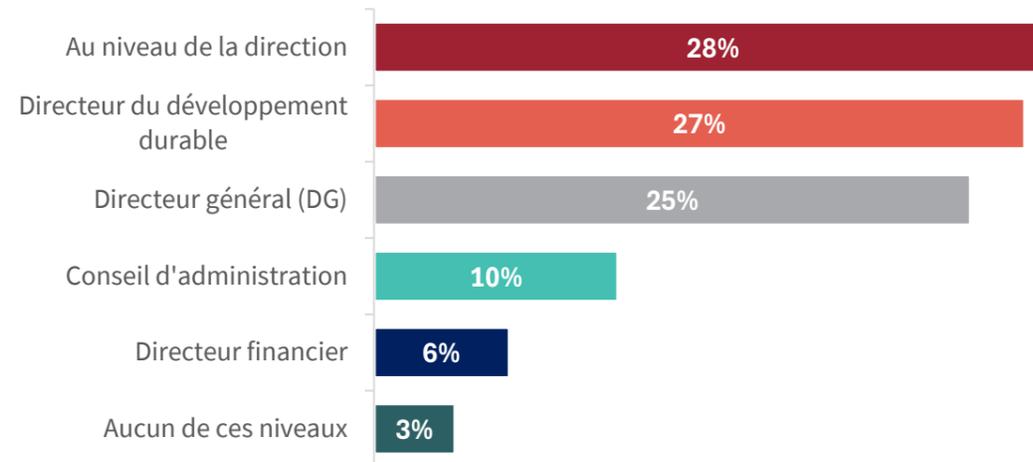
Lors de cette campagne, **91 entreprises** ont été sollicitées directement ou indirectement via les co-investisseurs, soit un **taux de réponses de 73%** (+18% vs 2024).

INDICATEURS DE GOUVERNANCE RSE

ENTREPRISES AYANT AU MOINS UNE PERSONNE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ

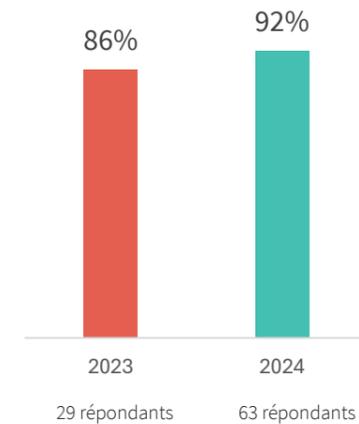


FONCTION(S) DE LA OU DES PERSONNES EN CHARGE DES QUESTIONS DE DURABILITÉ (%)

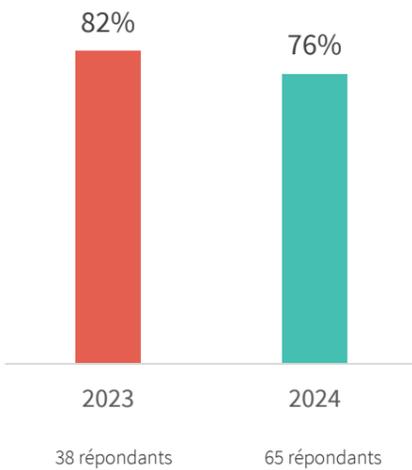


2024 : 57 répondants

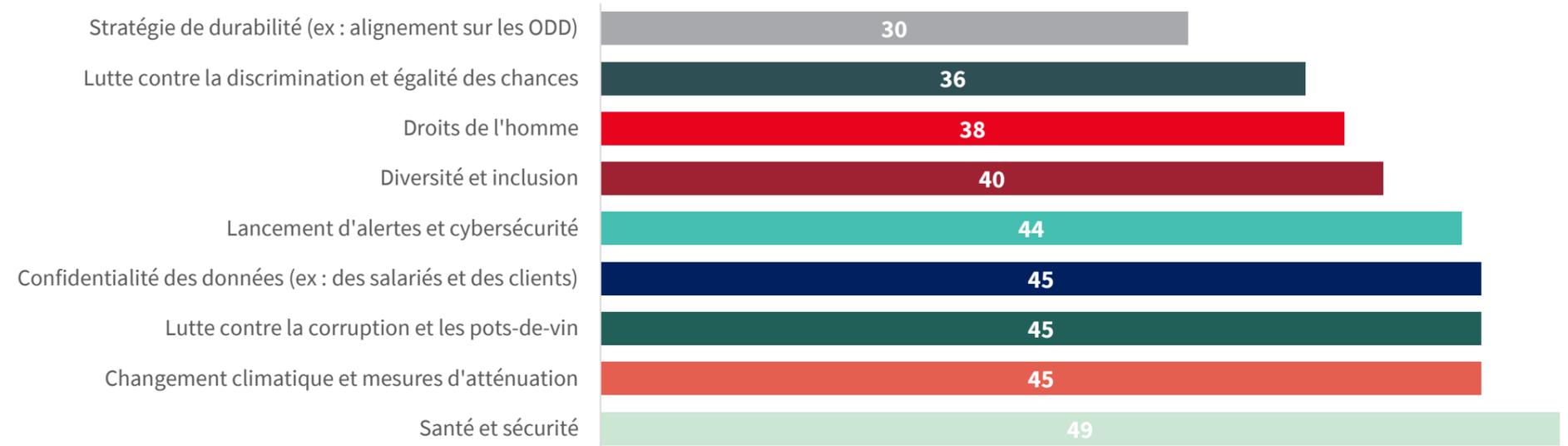
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA PERFORMANCE RSE EST EXAMINÉE AU MOINS UNE FOIS PAR AN EN CONSEIL D'ADMINISTRATION OU CONSEIL DE SURVEILLANCE (%)



ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE DE DURABILITÉ (%)



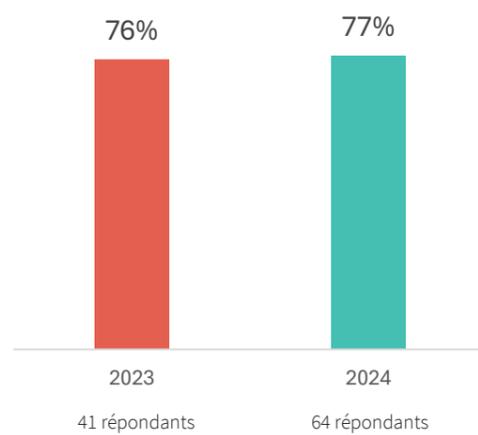
DOMAINE(S) COUVERTS PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANT AVOIR UNE POLITIQUE DE DURABILITÉ (#)



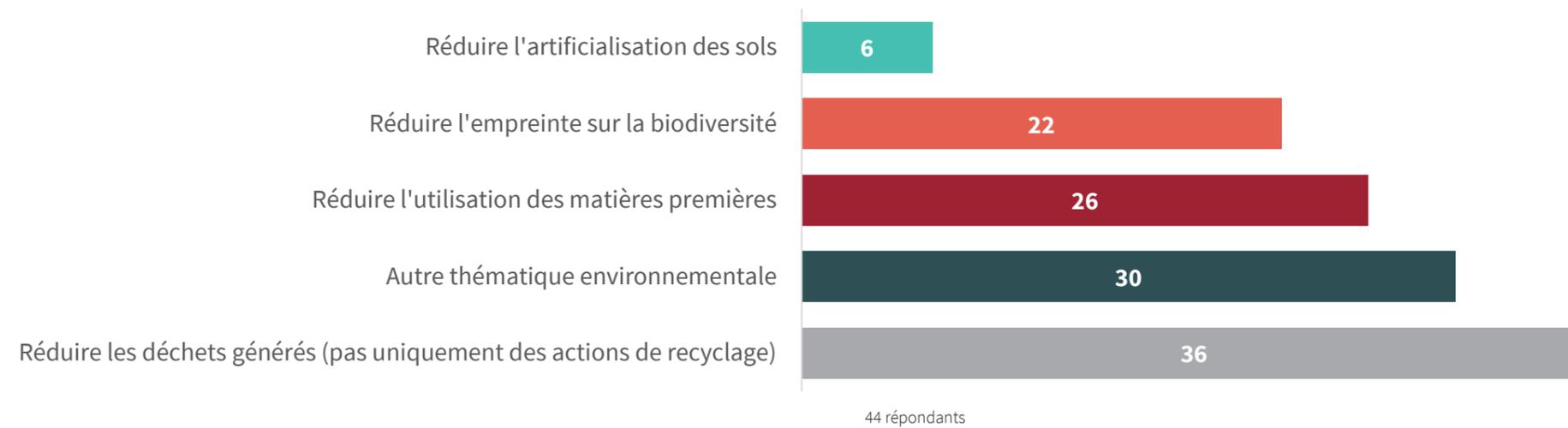
2024 : 65 répondants

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (%)



PRINCIPALES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE (#)



06

LES CHIFFRES ESG 2023 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE

CLIMAT

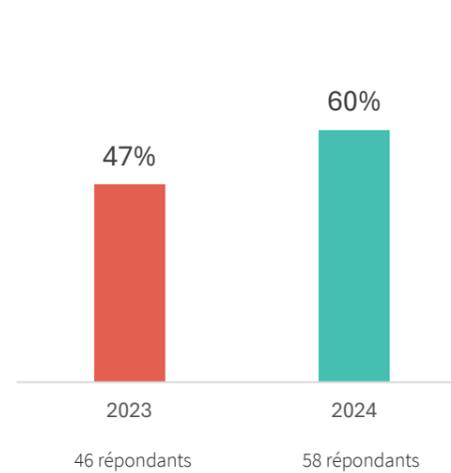
Pour les entreprises exerçant dans des secteurs à fort impact climatique, voir la section dédiée en page 18.

CALCUL DES ÉMISSIONS GES

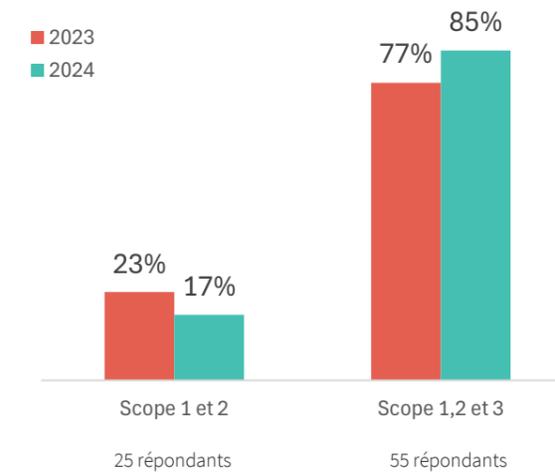
Périmètre couvert par le bilan GES	Nombre d'entreprises
Scopes 1 , Scope 2	8
Scope 1, Scope 2, Scope 3	47
TOTAL GÉNÉRAL	55

55 des 63 entreprises ayant répondu à la question ont évalué leur empreinte carbone (vs 41 en 2023 pour 48 répondants), soit 87% des répondants 2024 au questionnaire. Parmi elles, 47 (soit 85,5%) ont réalisé leur bilan GES sur les 3 scopes.

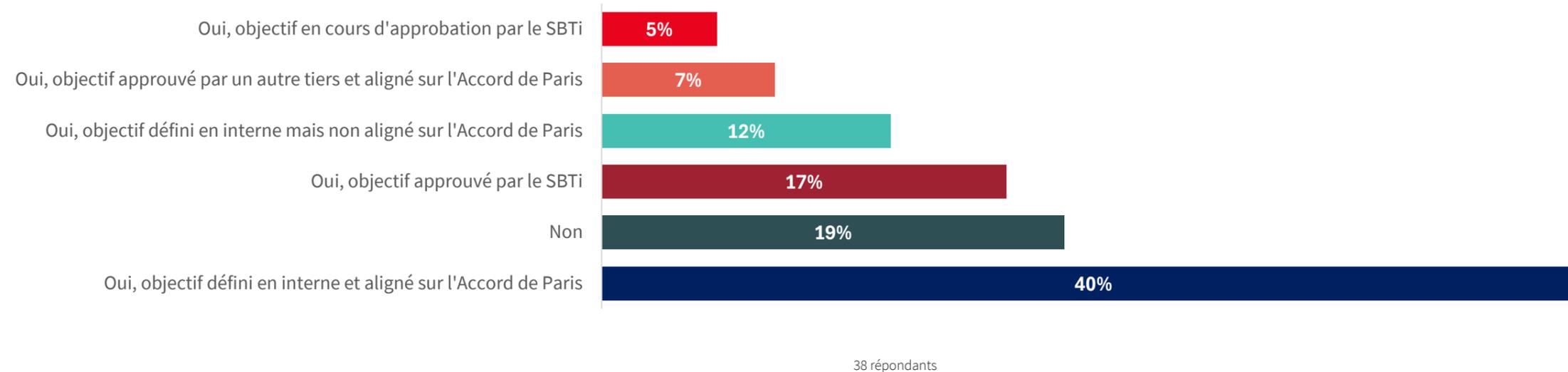
PART DES ENTREPRISES AYANT UNE CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (#)



SCOPE(S) SUR LESQUEL(S) S'APPLIQUENT LA OU LES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (%)



ALIGNEMENT DES CIBLES DE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES AUX CADRES DE RÉFÉRENCE (%)



CLIMAT - Focus sur les entreprises exerçant dans des secteurs à fort impact climatique

SECTEURS « A PRIORI »
À FORT IMPACT
CLIMATIQUE

70% des 66 entreprises du portefeuille sont
actives dans des secteurs à fort impact climatique

46
sur 66 sociétés répondantes

BILAN CARBONE

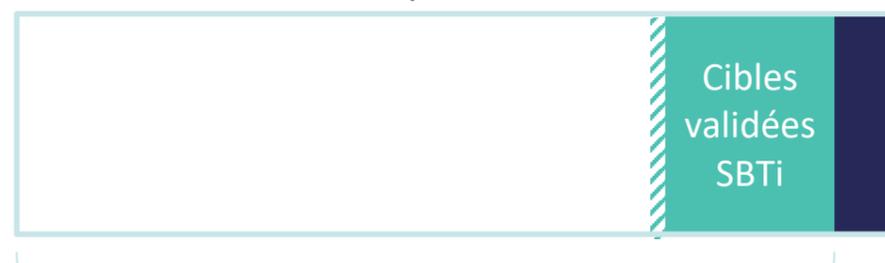
85%* ont réalisé un bilan carbone



39 sur 46 sociétés :
33 scopes 1/2/3 (85%)
6 scopes 1&2
+ **5** en cours

PLAN DE DÉCARBONATION

52%* ont un plan de décarbonation



24 sur 39 ont un plan de décarbonation (62%)
Dont **22** sont alignés sur les Accords de Paris
Parmi ces 22, **4** ont fait valider leurs cibles par le SBTi et **1** est en cours d'approbation

* Exprimé en % des 46 entreprises du portefeuille sont actives dans des secteurs à fort impact climatique

BIODIVERSITÉ

SITES/OPÉRATIONS SITUÉS DANS OU À PROXIMITÉ DE ZONES CLÉS DE BIODIVERSITÉ

18%

des 56 entreprises ayant répondu à la question déclarent avoir des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones clés de biodiversité (vs 18% en 2023 pour 24 répondants).

EVALUATION DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

19%

des 52 entreprises ayant répondu à la question ont évalué leur impact sur la biodiversité (vs 18% en 2023 pour 22 répondants).

EVALUATION DE LA DÉPENDANCE SUR LA BIODIVERSITÉ

18%

des 50 entreprises ayant répondu à la question ont évalué leur dépendance en matière de biodiversité.

MISE EN PLACE DES INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITÉ

31%

des 54 entreprises ayant répondu à la question mis en place des initiatives pour évaluer et/ou réduire ses impacts et dépendances sur la biodiversité.

ÉNERGIE

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE TOTALE CONSOMMÉE PAR LES ENTREPRISES

21%

De l'énergie consommée par les 47 entreprises répondantes est d'origine renouvelable (vs 19% en 2023 pour 21 entreprises répondantes).

QUANTITÉ TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITE PAR LES ENTREPRISES

244 822 MWh

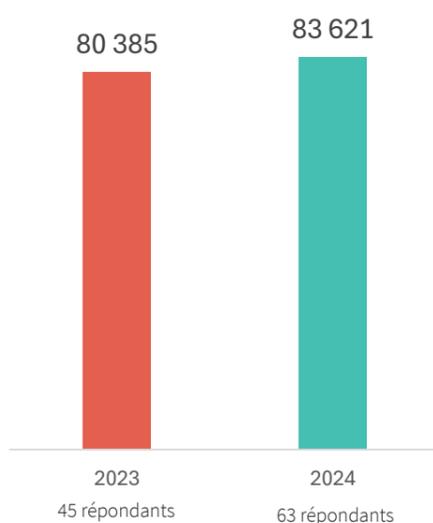
De l'énergie produite par les 11 entreprises répondantes est d'origine renouvelable ;

06

LES CHIFFRES ESG 2023 CLÉS DE NOTRE PORTEFEUILLE

EMPLOIS

EFFECTIF TOTAL DES ETP (nb)



TAUX DE TURNOVER MOYEN (%)

16%

Taux de Turnover moyen des entreprises sur les 57 entreprises ayant répondu à la question

vs 8% en 2023 sur les 35 entreprises répondantes

SANTÉ ET SÉCURITÉ

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ Y COMPRIS PRÉVENTION DES ACCIDENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL (%)

73%

Des 60 entreprises ayant répondu à la question ont mis en place une politique santé et sécurité

vs 89% en 2023 sur les 38 répondantes

1 148 jours

Nombre moyen de jours de travail perdus du fait de maladies, d'accidents du travail, d'accidents de transport depuis ou vers le lieu de travail, de maladies professionnelles, d'absences injustifiées sur les 24 entreprises ayant répondu à la question.

5%

Taux d'absentéisme moyen des entreprises sur les 23 entreprises ayant répondu à la question.

FORMATION

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION DISPENSÉES AUX SALARIÉS (h)

619 604 h

Heures totales de formation dispensées aux salariés sur les 40 entreprises ayant répondu à la question

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE ENQUÊTE ANNUELLE D'OPINION AUPRÈS DES SALARIÉS

49%

Des 61 entreprises ayant répondu à la question ont mis en place une enquête annuelle d'opinion auprès des salariés

vs 53% en 2023 sur les 30 répondantes

ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

PART DES FEMMES EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DANS LES ENTREPRISES

31%
en 2024

Nombre de répondants : 59

PART DES FEMMES AU SEIN DE L'ORGANE NON EXÉCUTIF DES ENTREPRISES

20%
en 2024

Nombre de répondants : 56

RAPPEL

Objectif SGCP 2030 : entre 30 % et 70% de femmes dans les instances executives des entreprises de 500+ salariés

SALAIRES HORAIRE MOYEN DES FEMMES AU SEIN DES ENTREPRISES

19.0€/h
en 2024

Nombre de répondants : 19

SALAIRES HORAIRE MOYEN DES HOMMES AU SEIN DES ENTREPRISES

22.7€/h
en 2024

Nombre de répondants : 19

ENTREPRISES AYANT CALCULÉ LEUR INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (%)

60%

Des 55 entreprises ayant répondu à la question ont calculé leur **index égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES – SCORE MOYEN (SUR 100)

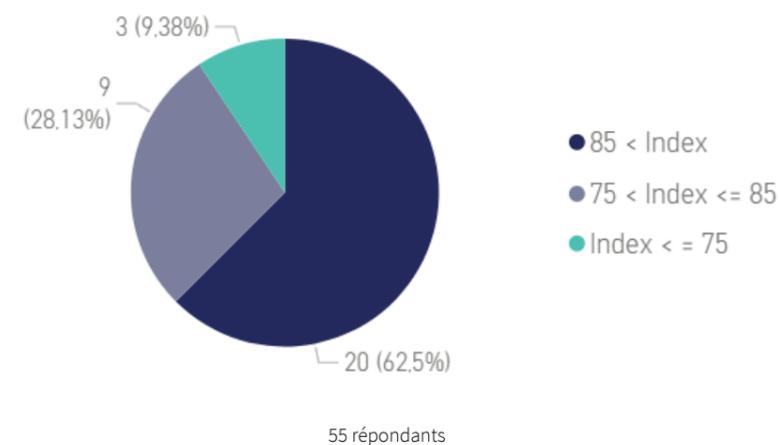
44
MIN

86
en 2024

Nombre de répondants : 33

94
MAX

DISTRIBUTION DES SCORES INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU SEIN DU PORTEFEUILLE



ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DROITS HUMAINS

ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DROITS HUMAINS



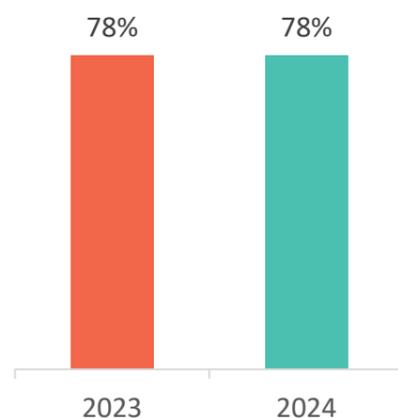
ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE GESTION DES ALERTES ET CYBERSÉCURITÉ



ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

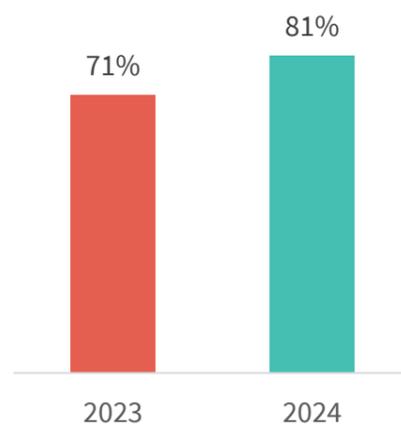


MISE EN PLACE D'UN CODE ÉTHIQUE



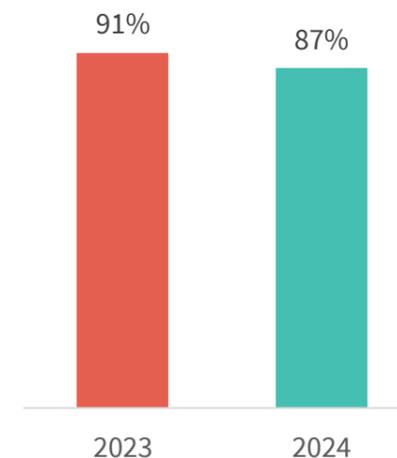
78% des 63 entreprises répondantes ont mis en place un Code éthique – VS 78% des 45 entreprises en 2023.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



81% des 57 entreprises répondantes ont mis en place une politique de lutte contre la corruption – VS 71% des 31 entreprises en 2023.

MISE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DE SES EMPLOYÉS ET DE SES CLIENTS



87% des 60 entreprises répondantes ont mis en place une politique de protection de la confidentialité des données de ses employés et de ses clients – VS 91% des 34 entreprises en 2023

ACHATS RESPONSABLES

55%

des **58** entreprises répondantes **évaluent les questions de durabilité dans la chaîne d’approvisionnement.**

En 2023, 64 % des 50 entreprises répondantes ont évalué les questions de durabilité dans la chaîne d’approvisionnement.

69%

des **61** entreprises répondantes ont **mis en place une charte achats responsables.**

En 2023, 64,5 % des 48 entreprises répondantes avaient mis en place une charte achats responsables.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES QUESTIONS DE DURABILITÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES ENTREPRISES

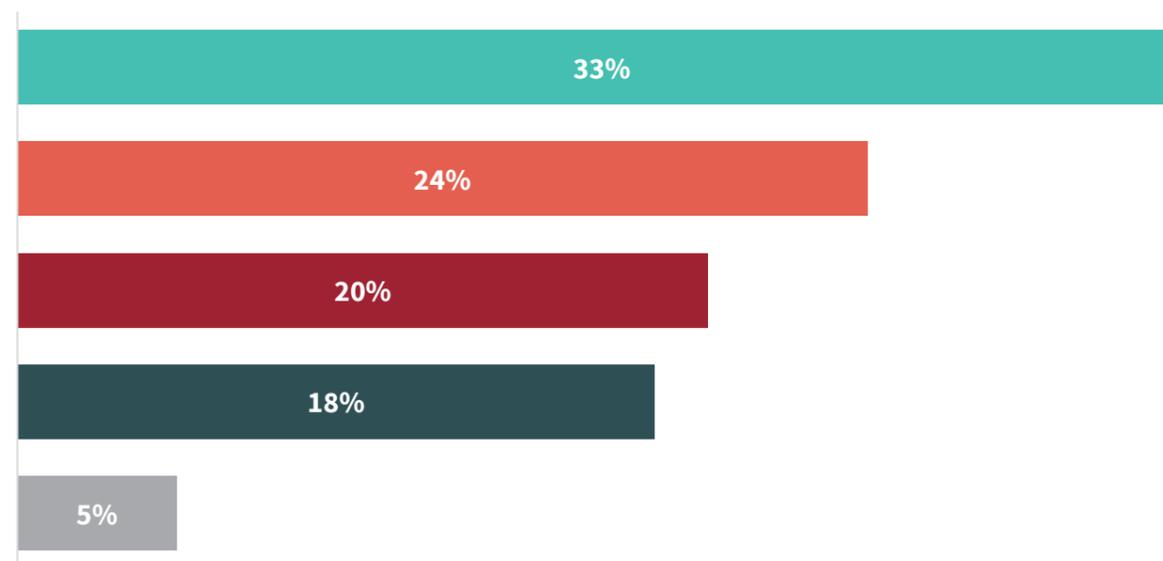
Mise en œuvre d'une procédure de due diligence à l'égard des fournisseurs potentiels pour évaluer leur performance ESG

Suivi et évaluation réguliers de l'adhésion des fournisseurs actuels aux normes ESG

Collaboration avec les fournisseurs pour améliorer leurs pratiques ESG

Incitation des fournisseurs à faire preuve de transparence et à publier leurs performances ESG

Mise en oeuvre de mécanismes visant à traiter et atténuer les risques ESG au sein de la chaîne

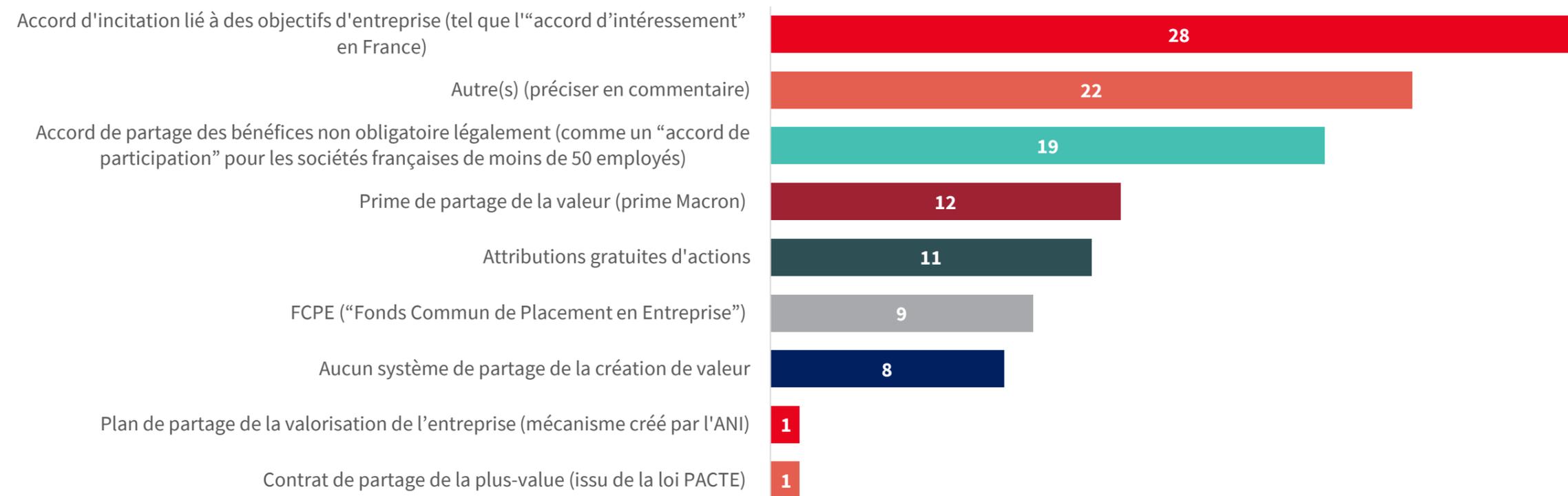


30 répondants

PARTAGE DE LA VALEUR



MÉCANISMES MIS EN PLACE AU SEIN DU SYSTÈME DE PARTAGE DE LA VALEUR DES ENTREPRISES (nb d'entreprises)



07

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES 2025/2026

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS RSE DE SGCP POUR LES ANNÉES 2025/2026

1

Lancer le Fonds à Impact SGCP

- ▶ Définir et structurer la méthodologie d'impact propre à Société Générale Capital Impact, en cohérence avec les standards de place.
- ▶ Formaliser la procédure d'investissement dédiée à l'impact, incluant une gouvernance spécifique et un processus de validation renforcé.
- ▶ Initier les premiers investissements dans des entreprises à fort potentiel d'impact environnemental et/ou social.
- ▶ Déployer un programme de formation complet à destination de l'ensemble des collaborateurs SGCP, afin d'assurer une appropriation collective des enjeux et outils liés à l'investissement à impact.

2

Renforcer la Politique RSE de SGCP

- ▶ Consolider la politique d'exclusion en intégrant les dernières évolutions réglementaires et sectorielles.
- ▶ Optimiser les outils d'analyse ESG pour une meilleure évaluation de la matérialité des enjeux.
- ▶ Poursuivre l'effort de formation de l'équipe sur les dimensions ESG, avec un focus sur les enjeux de matérialité.
- ▶ Structurer et animer les comités de suivi RSE pour assurer un pilotage rigoureux des engagements.

3

Renforcer l'Accompagnement des Participations

- ▶ Mettre en place un suivi structuré des progrès RSE des entreprises en portefeuille, avec des plans d'action et des objectifs clairs (réduction des émissions de GES, égalité femmes-hommes, partage de la valeur).
- ▶ Déployer un outil SaaS dédié à la collecte et au suivi de la performance ESG du portefeuille SGCP.
- ▶ Intensifier les actions de sensibilisation auprès des dirigeants d'entreprise.
- ▶ Dans le cadre du reporting ESG annuel, instaurer un retour personnalisé aux participations où SGCP est actionnaire de référence.

4

Contribuer aux Travaux de Place ESG du Capital Investissement

- ▶ Maintenir une participation active aux groupes de travail de la Commission Sustainability de France Invest.
- ▶ Participer en tant qu'observateur aux travaux de la Commission Impact, afin de rester à la pointe des réflexions sectorielles.